



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00438

Numéro SIREN : 383 330 883

Nom ou dénomination : A A ARVERNE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2013 sous le numéro de dépôt 1799

DÉPOT N° A1799 DU 19 MARS 2013

A.A. ARVERNE AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 600.000 euros
Siège social : 40 boulevard Pochet Lagaye
63000 CLERMONT FERRAND
383 330 883 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 FÉVRIER 2013

Le 21 février 2013 à 16 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur François HOSPITAL préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Madame Marie-Noëlle MICHEL, Commissaire aux comptes, est présente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 30.000 actions sur les 30.000 actions émises par la Société, et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la convocation des associés ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2012 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- Le rapport spécial visé à l'article L 228-184 du Code de Commerce sur les options de souscription ou d'achat d'actions ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- L'information relative au montant des honoraires versés à chaque Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le droit de communication des associés a été assuré.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2012 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Démission de Monsieur Robert BARTHELEMY de ses fonctions de Directeur Général ;
- Nomination de nouveaux Directeurs Généraux ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président présente son rapport de gestion. Puis les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes et conventions réglementées sont présentés à l'assemblée.

Il informe l'assemblée du contenu du rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2012 lesquels font apparaître un bénéfice de 544.477,04 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président et aux Directeurs Généraux quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 544.477,04 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 544.477,04 euros

Affectation

A titre de dividendes, soit 255.000,00 euros

Le solde au poste « Autres Réserves », soit 289.477,04 euros

Totaux 544.477,04 euros 544.477,04 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 8,50 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er mars 2013.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %		Revenus non éligibles à l'abattement de 40 %
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 août 2011	255.000 €		
31 août 2010	0		
30 avril 2009	195.000 €		

En outre, il est rappelé qu'aux termes de décisions unanimes des associés en date du 31 mars 2011, il a été procédé à une distribution de réserves s'élevant à 261.000 € au profit des associés.

Cette distribution était éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur Robert BARTHELEMY des ses fonctions de Directeur Général à compter du 31 janvier 2013 à minuit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, l'assemblée désigne en qualité de Directeurs Généraux de la société à compter de ce jour :

- **Monsieur Laurent VIDALIN, expert-comptable et commissaire aux comptes,**

Né le 16 avril 1973, à CHATENAY MALABRIS (92),

Demeurant 70 boulevard Lavoisier – 63000 CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur Jean-Baptiste VERDIER, expert-comptable et commissaire aux comptes,**

Né le 10 février 1975 à BEAUMONT (63),

Demeurant 7 avenue Carnot – 63000 CLERMONT-FERRAND

Cette désignation est faite pour une durée illimitée.

Les Directeurs Généraux ainsi nommés auront, conformément à l'article 18 des statuts, les mêmes pouvoirs, tant vis-à-vis des tiers qu'à titre interne, que ceux attribués par les statuts au Président à l'exclusion des pouvoirs propres consentis à ce dernier et du pouvoir de provoquer les décisions collectives.

Messieurs Laurent VIDALIN et Jean-Baptiste VERDIER ne percevront pas de rémunération en leur qualité de Directeurs Généraux de la société par actions simplifiée à capital variable.

Ils auront droit au remboursement des frais de mission, réception et déplacements exposés pour le compte de la société sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

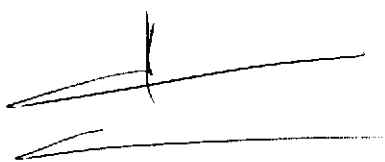
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.


Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président



*Ben par acceptation
des fonctions de
Directeur Général*


*Ben par acceptation
des fonctions de
Directeur Général*
